



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Assemblée des délégués 2021

RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE

Remarques préliminaires (rappel)

1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le 29 septembre 2020 la FSC a déposé une demande de renouvellement pour la reconnaissance comme fédération d'élevage. Par lettre du 16 décembre 2020 l'OFAG nous a informé d'un retard dans le traitement de notre demande. Pour cette raison, la reconnaissance existante sera prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle reconnaissance.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle demande a été reconnue le 7 novembre 2019 par l'OFAG. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Forte de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1^{er} janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Rapport 2020

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2020, la FSC doit, comme en 2019, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.

a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2020)

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Chevaux de courses au galop						
Mâles	6	3	3	3	9	9
Femelles	8	4	6	7	7	5
<i>Total I</i>	14	7	9	10	16	14
Chevaux de courses au trot						
Mâles	17	23	19	22	17	18
Femelles	16	19	25	24	19	26
<i>Total II</i>	33	42	44	46	36	44
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	47	49	53	56	52	58

b. Epreuves de performance effectuées en 2020

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Epreuves de performance (galop)	23	393	427	407	410	341
Epreuves de performance (trot)	<u>484</u>	<u>582</u>	<u>659</u>	<u>684</u>	<u>891</u>	<u>1'000</u>
TOTAL	717	975	1'086	1'091	1'301	1'341



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Commission d'élevage

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2020, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2020.

Commission d'élevage

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de 13 chevaux pur sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

La Commission d'élevage a d'autre part publié en début de l'année 2020 le Stud Book Galop Tome 16 - 2018.

Le Stud Book Trot Tome XV 2019 et le Stud Book Galop Tome 17 – 2019 sont presque terminés et seront publiés en début de l'année 2021.

Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2019 la commission d'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs ou trotteurs.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, le 8 janvier 2021

Henri Turrettini
Président de la Commission d'élevage